

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

## RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 7 octobre 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

- Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) (RCA19-27003).

FAIT À MONTRÉAL, CE 25<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

**Dina Tocheva**